

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **20 (1949)**

Heft 4

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXe ANNÉE

PARAIT UNE FOIS PAR MOIS

N° 4 AVRIL 1949

SOMMAIRE :

Rapport annuel et comptes de l'exercice 1948

RAPPORT ANNUEL

Exercice 1948

L'année 1948 a été caractérisée dans le Jura par la prospérité. Notre population a pu œuvrer dans la paix et la tranquillité. Le travail n'a manqué nulle part et le spectre du chômage est resté dans son ancre. Puisse-t-il en être ainsi longtemps encore !

Dans tous les secteurs de l'industrie l'occupation a été constante et régulière, qu'il s'agisse de la production destinée à l'exportation ou de celle servant à couvrir les besoins du pays.

Il est vrai cependant que les difficultés de vendre à l'étranger deviennent de plus en plus grandes et qu'en bien des pays on tente d'élever un barrage contre les marchandises suisses. Ce n'est pas que nos produits ne soient pas demandés, bien au contraire. Ici on les accuse de faire de la concurrence aux fabrications indigènes, là on craint notre monnaie trop « dure », mais on est unanime à reconnaître la « qualité » suisse. Et c'est notre force, une force qu'il ne faut pas galvauder, qu'il faut cultiver comme une plante extrêmement précieuse et délicate. Tant que notre horlogerie, notre petite mécanique de précision, nos autres articles d'exportation s'efforceront de s'approcher toujours plus de la perfection, sans se reposer sur les lauriers conquis, nous aurons l'espoir de conserver dans une mesure appréciable nos marchés étrangers.

Autrefois, avant la dernière guerre, les pays avaient surtout recours aux tarifs douaniers pour se protéger de la concurrence du dehors. D'autre part, pour forcer l'exportation, certaines nations puissantes ne craignaient pas de pratiquer le « dumping ». Cette méthode consistait à vendre à l'étranger au-dessous des prix en vigueur dans le pays producteur, bien souvent même au-dessous du prix de revient.

Aujourd'hui, on a trouvé mieux et plus simple. On donne deux valeurs à l'unité de monnaie dans le commerce international : une valeur d'exportation relativement basse et une valeur d'importation plus élevée, ce qui permet pratiquement de prohiber ou de rendre très difficile l'entrée de certaines marchandises et d'autre part de favoriser grandement l'exportation.

Il est juste de dire que peu de pays pratiquent ce système, invention du financier allemand Schacht. Dernièrement, c'est l'Argentine qui semblait vouloir se diriger dans cette voie.

Le contingentement des produits et leur classement en articles de première nécessité ou de luxe est un autre moyen de freinage des